

### ARRETE 2025-079 du 06 janvier 2025 RELATIF A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE EN MASTER PARCOURS PSYCHOLOGIE CLINIQUE DE LA SANTE

## Le Président de l'université Paris Cité,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-38 à 50 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris Cité :

#### ARRETE:

#### Article 1 : Composition des commissions pédagogiques pour l'admission en Master

La composition des commissions pédagogiques d'admission en master, mention **Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé**, parcours **Psychologie Clinique de la Santé** pour l'année universitaire 2024-2025 est précisée dans les tableaux en annexe du présent arrêté.

#### Article 2 : Année universitaire

La présente commission est compétente pour l'année universitaire 2024-2025.

#### Article 3 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 06 janvier 2025

Par délégation du Président de l'université

Sociétés et Humanités Université Paris Cité

Le Doyen de la Faculté Sociétés et Humanités

Sylvain MOUTIER



Arrêté n° 2025-079 Année universitaire 2024-2025 UFR Institut de Psychologie

# Composition de la Commission pédagogique pour l'admission en Master

Domaine: SHS

Mention : Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé

Parcours : Psychologie Clinique de la Santé

Est composée comme suit :

| Nom           | Prénom   | Rôle dans la commission (Président ou membre) |
|---------------|----------|---|
| FLAHAULT      | Cécile   | Présidente                                    |
| BAEZA VELASCO | Carolina | Membre  |
| UNTAS         | Aurélie  | Membre  |
| MONTALESCOT   | Lucile   | Membre  |
| ZANNI         | Louise   | Membre  |